

Gilly, le 29 juin 2022

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE GILLY DU 28 JUIN 2022

Sous la présidence de M. Jean-Michel Dufour, le Conseil communal de Gilly a :

1. nommé les membres du Bureau du Conseil pour l'année 2022/2023 :

Jean-Michel DUFOUR

- Président

Boris WIRRICH

- 1^{er} Vice-président

Aurélien ROLAZ

- 2ème Vice-président

Anne GRUAZ et Nadine NOHÉRIE PIN

- Scrutatrices

Alexandre DUMUID et Patrick MANDUCA - Scrutateurs suppléants

nommé la Commission de Gestion pour l'année 2022/2023 :

Daniel BOVY - 1er membre

Olivier GUDET

Patrick MANDUCA

Jean-Baptiste PAGE

Pascal PERROTTET

Patrice ROLAZ

Audrey ROLAZ COCHARD

nommé la Commission des Finances pour l'année 2022/2023 :

Jonas DUMARTHERAY - 1er membre

Alexandre DUMUID

Adeline JAQUET

Sandra LEHMACHER

Danielle PERNET

Daniel SCHMID

René TURIN

2. <u>accepté le Préavis Municipal n° 2022-01</u>

Gestion de la Commune en 2021 et donné décharge à la Municipalité pour la gestion de la commune de Gilly en 2021 et à la commission de gestion pour son mandat

3. <u>accepté le Préavis Municipal n° 2022-03</u>

Rapport de la Municipalité sur les comptes communaux – Année 2021 et donné décharge à la Municipalité ainsi qu'à la boursière pour les comptes de la commune de Gilly en 2021 et à la commission de gestion pour son mandat

4. accepté le Préavis Municipal n° 2022-04

Arrêté d'imposition pour l'année 2023 – taux d'imposition 64,5 %

5. accepté le Préavis Municipal n° 2022-02

PACom - révision du Plan d'affectation communal

6. refusé le Préavis Municipal n° 2022-05

Aménagement d'un trottoir franchissable au Chemin des Cerisiers

Conformément à l'Art. 162 de la LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Point 4 : dès la publication dans la FAO par le Conseil d'Etat Point 5 : dès l'approbation préalable par le département

Le Président

lean-Michel Dufour

La Secrétaire

Véréna Ganz